



COMMUNE de CAMPS-LA-SOURCE

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du mercredi 03 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf et le trois avril, à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au Nombre de suffrages nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de **Monsieur Bernard VAILLOT, Maire.**

Nombre de Membres

En exercice : 19

Présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 16

Date de la Convocation

27 mars 2019

Date d'Affichage

27 mars 2019

Présents : M. Gérard PORRE, Mme Eliane PREVE, M. Jacques ZURAWSKI, Mme Mireille PAYE, MM. Joseph GUIX-AYATS, Louis BOUTIN, Joël ADAM, Mmes Marie-Annick MISTRE, Odile REBUFFO, Geneviève FERRANTE, M. David CLERCX, Mmes Cécile REDONDO, Andrée ADAM,

Absentes représentées : Mmes Amélie CANDY, Beryl DEZZANI.

Absents excusés, non représentés : MM. Mathieu ZUBER, Maurice GASSIER, Mme Tatiana CONSTANTIN.

Mme Cécile REDONDO a été nommée **secrétaire.**

Ordre du jour :

- Vote du Compte de Gestion Budget M14 2018
- Vote du Compte de Gestion Budget M49 2018
- Vote du Compte Administratif Budget M14 2018
- Vote du Compte Administratif Budget M49 2018
- Affectation des résultats M14 2018
- Affectation des résultats M49 2018
- Taux d'imposition applicables en 2019 aux trois taxes directes locales
- Budget Primitif M14 2019
- Budget Primitif M49 2019
- Fixation des durées d'amortissement du budget M49
- Demande d'aide financière au Département pour l'année 2019

Questions diverses

Budget M14 - 2018 - Approbation du Compte de gestion.

Le Conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif M14 de l'exercice **2018** et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2018**,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2017**, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier **2018** au 31 décembre **2018** y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2018** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2018** par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Budget M49 - 2018 - Approbation du Compte de gestion.

Le Conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif M 49 de l'exercice **2018** et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2018**,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2017**, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier **2018** au 31 décembre **2018** y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2018** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2018** par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote du Compte Administratif Budget M14 2018

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018, les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recette, les bordereaux de mandat, le compte administratif dressé par l'ordonnateur, accompagnés du compte de gestion de Monsieur le Receveur ;

Considérant que l'ordonnateur a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2018 les finances de la Commune de Camps-la-Source en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles ;

Monsieur Bernard VAILLOT, Maire de la Commune de Camps-la-Source, quitte la séance et ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de procéder au règlement du budget 2018 ;
- de fixer les résultats des différentes sections budgétaires du budget principal, comme suit :

	Mouvements dépenses 2018	Mouvements recettes 2018
Fonctionnement	1 499 133,61 €	1 612 283,51 €
Investissement	1 174 412,67 €	1 280 744,29 €
Report de l'exercice 20017	0 €	100 308,21 €
TOTAL	2 721 847,15 €	2 993 336,01 €

Restes à réaliser 2018 :

- Dépenses : 353 054,00 €
- Recettes : 332 872,57 €

- d'approuver le compte administratif du budget principal 2018.

Vote du Compte Administratif Budget M49 2018

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018, les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recette, les bordereaux de mandat, le compte administratif dressé par l'ordonnateur, accompagnés du compte de gestion de Monsieur le Receveur ;

Considérant que l'ordonnateur a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2018 les finances de la Commune de Camps-la-Source en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles ;

Monsieur Bernard VAILLOT, Maire de la Commune de Camps-la-Source, quitte la séance et ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de procéder au règlement du budget 2018 ;
- de fixer les résultats des différentes sections budgétaires du budget principal, comme suit :

	Mouvements dépenses 2018	Mouvements recettes 2018
Exploitation	80 554,92 €	126 922,14 €
Investissement	32 879,98 €	132 211,45 €
Report de l'exercice 20017	0 €	12 529,92 €
TOTAL	113 434,90 €	271 663,51 €

Restes à réaliser 2018 :

- Dépenses : 0 €
- Recettes : 0 €

- d'approuver le compte administratif du budget de l'eau et assainissement 2018.

Taux d'imposition applicables en 2019 aux trois taxes directes locales

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les taux 2018 des trois taxes directes locales :

- Taxe d'Habitation 11,00 %
- Foncier Bâti 18,00 %
- Foncier Non Bâti 98,49 %

Le conseil municipal, après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2019 à chacune des trois taxes directes Locales, décide, à l'unanimité :

- ♦ de maintenir les taux de 2018 de la Taxe d'Habitation et de la Taxe du Foncier Bâti, ainsi :
 - **Taxe d'Habitation 11,00 %**
 - **Foncier Bâti 18,00 %**
 - **Foncier Non Bâti 98,49 %**
- ♦ de les porter au cadre II, colonne 10, de l'état n°1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019.

Budget Primitif M14 2019

Compte tenu de la population de la Commune de Camps-la-Source, l'examen et l'adoption du budget doivent être conformes à la nomenclature de l'instruction comptable M14.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2019 par nature, avec reprise des résultats de l'exercice 2018.

Les différents postes de dépenses et de recettes s'équilibrent, en section de fonctionnement et d'investissement, pour un montant total de : 2 762 621,25 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 1 672 891,40 €

Recettes : 1 672 891,40 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 1 089 729,85 €

Recettes : 1 089 729,85 €

Budget Primitif M49 2019

Compte tenu de la population de la Commune de Camps-la-Source, l'examen et l'adoption du budget doivent être conformes à la nomenclature de l'instruction comptable M49.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2019 par nature, avec reprise des résultats de l'exercice 2018.

Les différents postes de dépenses et de recettes s'équilibrent, en section d'exploitation et d'investissement, pour un montant total de : 449 914,16 €

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses : 132 558,62 €

Recettes : 132 558,62 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 317 355,54 €

Recettes : 317 355,54 €

Fixation des durées d'amortissement du budget M49

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Considérant que l'amortissement des immobilisations est obligatoire pour les services publics industriels et commerciaux (budgets gérés en M49), dans toutes les collectivités et les groupements, quelle que soit leur taille,

Considérant que l'amortissement est un élément de sincérité du budget, c'est une dépense obligatoire à inscrire dès le budget primitif.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'amortissement permet chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Il est calculé pour chaque catégorie de biens, au prorata du temps prévisible d'utilisation. Un tableau d'amortissement est établi, il sert à déterminer le montant des dotations à inscrire chaque année au budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide que :

- L'amortissement est calculé à partir du début de l'exercice suivant la date de mise en service, la dernière annuité courant jusqu'au 31 décembre de l'exercice même lorsque le bien est vendu en cours d'année. Il n'est pas fait application du « prorata temporis ».
- Les biens meubles de faible valeur d'un montant inférieur à 700 euro TTC seront amortis sur 1 an en une seule fois.

- Barème de durée d'amortissement :

Article	Biens ou catégories de biens amortis	Durée d'amortissement
2031	Frais d'études	5
2033	Frais d'insertion	5
2125	Terrains Bâties	15
21351	Bâtiments d'exploitation	50
2151	Installations complexes spécialisées	15
21531	Réseaux d'adduction d'eau	40
21532	Réseaux d'assainissement	50
2157	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	5
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	15
2188	Autres	15
	Biens de faible valeur inférieur à 700,00 €	1

Demande d'aide financière au Département pour l'année 2019

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de demander l'inscription du dossier de demande d'aide financière au Département pour l'année 2019, qui va être porté à leur connaissance et les invite à en débattre.

Thématique de l'opération : Autres Equipements (voirie, bâtiments- voirie communale)

Travaux de réfection de voirie communale - Montant total des travaux : 133 050.00€ HT

Plan de Financement prévisionnel

Montant HT des Travaux	133 050.00 €
Département (DAT 2019)	100 000.00 €
Autofinancement	33 050.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir l'opération énumérée ci-dessus,
 - Adopte le plan de financement prévisionnel correspondant,
 - Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.
-
- **Demande à Monsieur le Président du Conseil Départemental de bien vouloir accorder à la commune le financement le plus élevé possible au titre des aides du Département pour l'année 2019.**

Questions diverses :

La commission de contrôle des listes électorales sera convoquée le vendredi 03 mai 2019 à 18 h 30.

La séance est levée à 22 h 00.

Les délibérations sont affichées à l'accueil de la mairie.